Délibération N° 2021-78

Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 octobre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération 2020-38 du Conseil d'administration du 10 juillet 2020 portant adoption du nouveau guide de l'achat,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Conditions d'octroi de nouvelles libéralités. Révision du fascicule 2 du guide de l'achat de l'Université (règles déontologiques applicables aux cadeaux et libéralités offerts par l'établissement)

Les administrateur/trices approuvent, conformément au document joint en annexe 1, les conditions d'octroi de nouvelles libéralités, au bénéfice :

-d'une part, de personnes répondant aux enquêtes nécessaires à un projet de recherche porté par l'Université,
-d'autre part, de participant.es à un évènement organisé par l'Université (agent.es de l'Université ou personnes extérieures à l'établissement),

Le fascicule 2 du guide de l'achat, consolidé, est annexé à la présente délibération.

La présenté délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Lyon, le 2 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

La Présidente de L'université Lumière Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 5 novembre 2021.
La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 5 novembre 2021

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr